

L'Ange-Gardien, 26 mars 2024

Au(x) propriétaire(s),

**Objet : Entretien des installations septiques de types secondaire avancé et tertiaire**

Madame,  
Monsieur,

La Municipalité de L'Ange-Gardien a adopté le 4 décembre dernier, le règlement 2023-019 relatif à l'entretien des installations septiques de type secondaire avancé ou tertiaire sur le territoire de la Municipalité et l'imposition d'une tarification. Ce règlement est disponible sur notre site internet pour consultation.

En vertu de ce règlement, la Municipalité prendra en charge à compter de cette année, les contrats d'entretien des installations septiques mentionnés en objet tel que le permet l'article 25.1 de la Loi sur les Compétences municipales. La Municipalité mandatera les fabricants ou une personne qualifiée et accrédité par le fabricant pour procéder à l'entretien annuel de votre système.

Vous recevrez au moins 48 heures à l'avance un avis vous indiquant la date prévue de l'entretien afin de vous permettre de rendre les différents éléments du système accessibles. Si le système n'est pas accessible lors de la visite, une nouvelle date vous sera communiquée.

Une fois l'entretien complété vous recevrez une facture de la Municipalité, payable dans les 30 jours, couvrant les coûts de l'entretien et des pièces de rechange si requis ainsi que le coût de toute visite supplémentaire. Ce montant facturé est assimilé à une taxe foncière. Veuillez cependant noter que toute réparation du système qui ne relève pas de l'entretien normal n'est pas incluse dans le service offert par la Municipalité. Vous demeurez responsable de ces réparations.

La municipalité a un arrangement avec l'entreprise Premier Tech pour l'entretien des systèmes Bionest, Hydro-Kinetic, Ecoflo et les systèmes tertiaires. Si vous avez déjà acquitté les frais pour



MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN

---

Tél. : 819 986-7470      1177, route 315,  
Télec. : 819 986-8349      L'Ange-Gardien, Qc J8L 0L4

l'entretien de 2024 auprès d'une entreprise autre que Premier Tech, veuillez communiquer avec eux pour obtenir votre remboursement. Si vous avez payé votre entretien avec Premier Tech, aucune action de votre part n'est requise et aucune facture ne vous sera envoyé pour 2024.

Nous espérons que ce nouveau service vous simplifiera la tâche en ce qui concerne l'entretien de votre installation septique. Comptant sur votre entière collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur l'expression de nos sentiments distingués.

Le directeur général,

Alain Descarreaux